



ECOLE MLF-TOTAL
Port Harcourt - NIGERIA



REGLEMENT INTERIEUR
DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

PREAMBULE :

La cantine scolaire de l'Ecole TOTAL-MLF de Port Harcourt est un service non obligatoire qui répond à plusieurs objectifs :

- ✓ Rendre service aux parents qui ne peuvent récupérer les enfants à l'heure du déjeuner
- ✓ Apporter une alimentation saine et équilibrée
- ✓ Découvrir de nouvelles saveurs
- ✓ Apprendre des règles de vie en communauté

Le service de restauration scolaire rendu aux familles nécessite de la part de chacun un comportement citoyen. Le temps du repas doit être un moment de repos, de détente et de convivialité. Néanmoins, l'enfant doit respecter quelques règles de bonne conduite

Le respect strict du présent règlement est une obligation pour les enfants, leurs parents et les responsables légaux.

Le présent règlement intérieur concerne le fonctionnement de la cantine scolaire de l'Ecole TOTAL-MLF de Port Harcourt.

L'inscription d'un enfant au restaurant scolaire implique l'acceptation du présent règlement intérieur par la famille (ou le représentant légal de l'enfant) et par l'enfant.

Les parents s'engagent à prendre connaissance de ce règlement et à le communiquer à leur(s) enfant(s).

I - FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE :

Le service de restauration est ouvert aux élèves de l'école maternelle (à partir de la moyenne section), de l'école élémentaire et du Collège.

Le service est assuré les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Le restaurant scolaire fonctionne pendant la pause méridienne.

Les jours et les horaires peuvent être modifiés après accord entre TOTAL et le directeur de l'école afin d'assurer la bonne marche du restaurant scolaire et de l'Etablissement Scolaire.

Les repas sont préparés et servis par la Société WAC. Le menu est envoyé aux parents au moins une semaine à l'avance.

La salle de restauration est située à l'intérieur de l'enceinte de l'école. Seul(s) le ou le(s) parent(s) de surveillance sont autorisés à se rendre dans la salle de restauration pendant la pause méridienne.

II – INSCRIPTION :

Une inscription préalable est obligatoire et indispensable pour pouvoir prendre son repas au restaurant scolaire.

L'inscription s'effectue par mail auprès de l'assistante de direction de l'école (nadiachekir01210@gmail.com) la semaine précédente, au plus tard le jeudi, à 18H00.

Si un imprévu de dernière minute ou un oubli d'inscription sur le planning conduisent néanmoins les parents à devoir laisser leur enfant à la cantine scolaire, il est impératif de le signaler le jour même avant 8h00 au directeur de l'école (tél : 0810 543 33 77 ; courriel : direction.portharcourt@mlfmonde.org).

Afin de planifier les commandes, les familles doivent indiquer avec précision, lors de l'inscription, les jours où leurs enfants déjeuneront.

En cas d'absence imprévisible (maladie par exemple), les parents doivent prévenir au plus tôt, par téléphone, le directeur de l'école.

Un jour de carence est appliqué : le repas du jour est facturé pour des raisons de délai trop court pour annuler le repas auprès de la WAC.

En cas de départ d'un enfant dans la matinée, le repas est facturé. Les annulations doivent se faire obligatoirement par mail auprès de l'assistante de direction de l'école (copie au directeur).

En cas d'absence prévisible (repas pris hors de la cantine scolaire), le repas sera facturé.

Pour des raisons d'hygiène alimentaire, aucun retrait de repas à emporter ne sera accepté.

III – TARIF – FACTURATION – PAIEMENT :

1/ TARIF :

Les tarifs de la restauration scolaire sont fixés par la Société de restauration WAC.

Le tarif du repas pour la rentrée 2019-2020 est fixé à 1500 ₣ (mille cinq cents nairas).

2/ FACTURATION :

Les factures sont envoyées individuellement par mail, à chaque parent, la dernière semaine du mois concerné.

3/ PAIEMENT :

Le paiement se fait auprès du directeur de l'école, obligatoirement en espèces, avant le 04 de chaque mois.

IV – HYGIENE - SANTE

Dans la mesure du possible, les enfants victimes d'allergie ou d'intolérance alimentaire, attestées médicalement, doivent éviter de prendre les repas dans le cadre la restauration scolaire.

Les paniers repas seront alors autorisés pour ces enfants.

Aucun menu particulier ne sera préparé.

V – SURVEILLANCE

La surveillance de la cantine scolaire est assurée par l'Aide Scolaire de la classe de Maternelle.

Afin que les repas se passent dans un environnement calme, **un ou des parents bénévoles sont également invités à surveiller la cantine.**

Le bon déroulement des repas ne saurait se faire sans un / des parents.

VI DISCIPLINE ET SANCTIONS :

Les parents sont responsables de la tenue et de la conduite de leurs enfants durant la pause méridienne.

Le temps de repas est un temps de calme et de convivialité. Les enfants sont donc tenus de se conformer aux règles élémentaires de la discipline et de la vie en collectivité. Ils doivent se plier aux exigences des horaires imposés, respecter le matériel et la propreté des lieux, se comporter avec le personnel de service, de surveillance, et le parent de surveillance, sans insolence ni impolitesse.

Tout manquement caractérisé aux règles élémentaires de la bonne conduite entraînerait l'exclusion temporaire ou définitive de la cantine, en particulier le non-respect envers le personnel, les parents, ou les autres élèves.

VII ACCIDENT :

En cas d'incident / accident, la Réception doit être immédiatement alertée.

TALON À REMETTRE AU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE

Je, soussigné(e)

Père / Mère / Représentant légal de l'enfant / des enfants

.....
atteste avoir pris connaissance du règlement de la cantine scolaire de l'école Total-Mlf
de Port Harcourt pour l'année 2019-2020 et m'engage à le respecter.

Fait à Port Harcourt, le

Signature